



Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

LA GESTION DES DECHETS

Compte rendu de la réunion publique organisée par l'ABI au Foyer municipal de BAGNOLS
samedi 25 mars 2017



Le Président William DUMONT accueille et remercie de leur présence Monsieur Michel TOSAN, Maire de BAGNOLS, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) chargé de la gestion et de la valorisation des déchets, membre du SMIDDEV, Monsieur Pascal JULITA, Ingénieur, Chargé de Mission Environnement à la Mairie de BAGNOLS, ainsi qu'un public, de la CAVEM et de la CCPF, disponible malgré les effets de la bourrasque de la nuit précédente.

La réunion a pour objet de faire le point sur les dispositifs choisis par les élus pour gérer les déchets sur le site bagnolais en résolvant les problèmes de coûts et environnementaux dans l'intérêt général de la population, invitée à poser toutes questions sur le sujet.

La réunion peut être décomposée en trois parties comprenant:

- un exposé détaillé du Maire,
- des compléments techniques apportés par l'ingénieur JULITA,
- un échange avec la salle.





Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

1°) L'exposé du Maire

Il rappelle en introduction que « le bon déchet est celui que l'on ne produit pas » et que toute la problématique du déchet est liée aux moyens mis en œuvre par les élus pour les gérer et aux comportements des habitants pour les limiter et les trier.

L'historique, qui a conduit à la fermeture du site de Bagnols en forêt, a été développé en précisant les responsabilités des élus, de l'exploitant et des services de l'Etat.

Le coût actuel de l'enfouissement au Balançon est de 77 € HT/tonne. Il est de 103 € pour les ALPES-MARITIMES. Afin de contenir les charges supportées par les habitants par l'intermédiaire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) des solutions ont dû être trouvées à l'issue des décisions de justice. Le site du CANNET-DES-MAURES pourrait bientôt être contraint de fermer et il n'y a pas actuellement de solution pérenne dans le département. La fermeture provoquerait automatiquement une hausse de la TEOM qui passerait de 11 à 17%.

Une étude de 2016 permet de constater que les communes concernées par le projet trient les déchets des ménages de façons très diverses avec des écarts parfois importants. C'est ainsi qu'à structure comparable, BAGNOLS est beaucoup plus performante que LES ADRETS, produisant 745 tonnes par an contre 1125 tonnes et que, selon les statistiques du SMIDDEV, FREJUS n'apparaît pas du tout recycler son papier.

.../...

Le site bagnolais comprendra des unités distinctes mais complémentaires :

- Les anciens sites 1,2 et 3 des LAURIERS pour lesquels des travaux de post-exploitation sont actuellement pris en charge par le SMIDDEV,
- Le projet de nouveau site du VALLON DES PINS sera exploité par une Société Publique locale dont les parts seront partagées à 50% pour la CCPF, 25% pour le SMIDDEV et 25 % pour la SMED (CANNES-MOUGINS...) Il accueillera, après autorisations,
 - *un centre d'enfouissement des seuls déchets ultimes ;
 - *et, par la suite, une usine de méthanisation séparée, proche du site d'enfouissement, traitant les bio-déchets, conformément à la Loi de transition énergétique ;
 - *une usine de tri multi-filières, gérée par le SMIDDEV en entente avec la CC Pays de Fayence, verra le jour à l'horizon 2021.

Il n'y aurait pas de voix prépondérante du président, la majorité se ferait à 75% pour la gestion ordinaire et à l'unanimité pour les grandes décisions.

L'enfouissement est présenté comme beaucoup plus efficace que dans tous les sites du VAR, construits dans les années 70, par une imperméabilité supérieure d'un tiers et étant contrôlé par la DREAL au cours de la construction et avant l'ouverture définitive. La gestion serait sous contrôle direct des élus qui s'engagent à un suivi et



Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

une transparence totale face à la population. Le coût global de l'opération est estimé à 40 millions € environ.

Le dossier d'autorisation d'exploiter (DDAE) de 1250 pages a été déposé hier, 24 mars 2017 à la préfecture en vue de l'enquête publique.

2°) Les compléments techniques apportés par l'ingénieur JULITA

Tous les services de l'Etat ont été rencontrés avant et pendant l'instruction du dossier. L'imperméabilité sera constituée par une couche d'argile de 50 cm d'épaisseur et une membrane (10-9). Le sol volcanique comprend des coulées de rhyolite et offrirait une bonne stabilité mais il faudra décaisser de nombreux éboulis. Le nouveau terrain est très encaissé et le nouveau bassin se déversera de façon indépendante des précédents pour éviter un mélange des eaux. Il sera dimensionné pour pouvoir absorber les fortes pluies décennales.

Une piste DFCI sera déclassée et transformée en nouvelle voie d'accès communale. Des agents de la SPL contrôleront chaque camion à l'entrée à l'aide d'un système informatisé et bloqueront automatiquement les chargements illégaux. Le choix de la SPL interdit, par différence avec la délégation de service public (DSP), que des compléments de déchets provenant d'une autre source que celle des actionnaires, puisse arriver sur le site.

La mise en route de l'enfouissement est prévue au début de 2019. La période allant de 2019 à 2021 (mise en route de l'usine de tri) risque d'être délicate du point de vue des odeurs. Des capteurs seront installés.

.../...

3°) L'échange avec la salle

Certaines réponses aux questions posées par le public ont été intégrées dans les deux paragraphes précédents.

Le planning prévisionnel prévoit une constitution de la première SPL avant juin 2017. Elle se substituera alors à la CCPF pour la mise en œuvre. L'enquête publique sera prête dans quatre mois et l'arrêté préfectoral devrait être publié dans les mois qui suivent. La société ANTEA, maître d'œuvre, commencera alors à consulter les entreprises. L'arrêté préfectoral devrait être pris début 2018. Neuf mois de travaux seront alors nécessaires pour envisager un début de l'enfouissement en janvier 2019. Entre 2019 et 2021, 300 000 tonnes faiblement triées seront enfouies. La facturation sera progressive à partir de 70 000 tonnes pour inciter les collectivités à améliorer le tri à la source. Un comité de suivi sera mis en place et comprendra des experts et un riverain. Monsieur Tosan pense que pendant les dix-huit premiers mois, et avec les précautions prises, il y aura peu de fermentation... *Il n'y aurait plus de déchets verts ni de boues.*



Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

Agréée Protection Environnement Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

Les lixiviats des anciens sites sont progressivement évacués par évaporation, pompage et traitement (100 €/m³). Les derniers restes seraient évacués dans le département du GARD.

Il est observé que le premier adjoint au maire de FREJUS a remis en cause il y a deux jours l'existence d'une unité de méthanisation construite sur le site. Le maire de BAGNOLS conteste cette assertion mais ne s'opposerait pas à la construction d'une unité de méthanisation sur FREJUS ou SAINT-RAPHAEL. Une combustion des Composés Solides de Récupération (CSR) est de toute façon nécessaire, ici ou ailleurs, dans les cimenteries par exemple.

L'augmentation du trafic routier suscite une forte opposition, en particulier sur la RD 4, bordée de nombreuses habitations et hôtelleries de plein air. Les 60 mouvements quotidiens s'ajouteront aux 2000 déplacements hebdomadaires liés à la mise en service contestée d'ECOPOLE au CAPITOU de FREJUS.

En conclusion, le Président de l'ABI, constate que ce dispositif prévoit, d'utiliser les meilleures techniques disponibles, une récupération utile des gaz générés, et un strict respect de la réglementation environnementale dans une bonne entente garantissant l'intérêt général, et le maintien d'une TEOM raisonnable. Il rappelle cependant que cela passe aussi par l'obligation pour tous les élus de collectes des déchets véritablement séparées à la source, spécialement pour les bio-déchets, afin d'éviter les nuisances et les surcoûts que devraient supporter les générations actuelles et futures.

Le Président, William DUMONT

Le Secrétaire, Joël HERVE